

FNE PACA - Réseau Eau & Mer

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS STRATEGIQUES

VERSION DU 20.06.2018.

| OBJECTIFS GENERAUX | OBJECTIFS STRATEGIQUES | DESCRIPTEURS CONCERNES | INDICATEURS | CIBLES | EXPOSE DES MOTIFS |
|--|---|---|-------------------------------|--|---|
| METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE GESTION INTEGREE ET CONCERTEE DES SEDIMENTS MARINS | Réaliser un état des lieux - diagnostic précis des cellules hydrosédimentaires de la façade méditerranéenne et de leurs fonctionnements, dans une perspective historique et prospective | 6. Intégrité des fonds marins 7. Conditions hydrographiques | Equipe scientifique mobilisée | Cible 2026 : état des lieux diagnostic réalisé | Objectifs A2 et B2 à maintenir et renforcer. Les sédiments sous-marins évoluent selon les apports par les bassins versants et selon la circulation des courants marins, eux-mêmes dépendants d'une part du grand fonctionnement océanique et d'autre part des effets de baie. Les installations et activités humaines qui créent des "points durs", et le changement climatique en cours influent sur les courants marins et sur l'hydrodynamique des cours d'eau. Cela se traduit par des |
| | Recenser et caractériser les éléments perturbateurs du fonctionnement de ces cellules hydrosédimentaires | | | Cible 2026 : recensement établi | |
| | Elaborer un plan de gestion intégrée des sédiments, cohérent à l'échelle de la façade et opérationnel localement | | | Cible 2026 : plan de gestion établi, identification et lancement d'actions | |
| | Mettre en œuvre le plan d'action | | | Nombre de VLM intégrant le sujet / nombre de VLM | |
| Décliner ce plan de gestion à l'échelle des EPCI ou des SCoT littoraux, notamment dans les volets littoral et maritime | Mise en œuvre effective des objectifs | Cible 2026 : mise en œuvre des actions Cible 2026 : premiers retours d'expériences des SCoT qui ont un VLM | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|------------------------|---|---|
| | quand ils existent | | | | <p>variations dans les apports de sédiments à la côte, variations en quantité et en localisation.</p> <p>27% des côtes méditerranéennes hors Corse sont en recul, 18% en accrétion (<i>DSF, situation de l'existant, chap. risques, mai 2017</i>).</p> <p>Ces variations ont-elles même en retour des conséquences sur les milieux naturels, mais aussi sur les activités humaines.</p> <p>Quels sont ces impacts sur le trait de côte, sur les activités humaines, et comment les résorber ?</p> |
| <p>INTERDIRE TOUTE NOUVELLE ARTIFICIALISATION DU LITTORAL</p> <p>Eviter la destruction des habitats, des petits fonds, éviter les modifications hydromorphologiques et hydrologiques</p> | <p> limiter au maximum l'artificialisation voire interdire toute nouvelle artificialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'espace littoral, de la laisse de basse mer à 20 mètres de profondeur • et de l'espace rétro-littoral. | <p>1. Diversité biologique</p> <p>6. Intégrité des fonds marins</p> <p>7. Conditions hydrographiques</p> | Linéaire artificialisé | <p>Cible 2026 : 0m linéaire artificialisé (valeur de référence à définir : 2017)</p> <p>Cible 2026 : intégration du littoral dans les documents d'urbanisme</p> <p>Cible 2026 :</p> | <p>30% du littoral PACA est artificialisé ! (<i>DSF, situation de l'existant, chap. risques, mai 2017</i>).</p> <p>Maintenir un linéaire non artificialisé maximal est indispensable à la biodiversité et à l'évolution naturelle des milieux.</p> <p>C'est également nécessaire pour les territoires et</p> |

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| | | | | préservation des paysages littoraux et de la terre vue de la mer | l'homme, • qui appuient attractivité et activités (pêche, tourisme, sports nautiques, plongée...) sur la qualité de ces milieux et des paysages ainsi proposés. • Qui peuvent mieux prendre en compte les risques littoraux dans leurs installations et activités. |
| | Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements...) | 1. Diversité biologique 6. Intégrité des fonds marins 7. Conditions hydrographiques | | Cible 2026 : document d'aide à la décision à destination des collectivités territoriales | Les agences d'urbanisme sont des acteurs à mobiliser pour avancer concrètement sur cette intégration, aussi bien dans les SCoT que dans leur VLM quand il y en a. Lien à faire avec l'objectif S |
| B. MAINTENIR UN BON ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS PROFONDS DES CANYONS SOUS-MARINS | Réduire très fortement les risques d'étouffement des habitats d'intérêt patrimonial ou écosystèmes marins vulnérables des têtes de canyons par des activités ou installations anthropiques générant des dépôts divers ou la remise en suspension de sédiments | 6. Intégrité des fonds marins | Surface et qualité des habitats concernés Nombre de projets impactants Actions de réduction des risques mises en œuvre lors des projets / opérations | Cible 2026 : stabilité des surfaces et qualité des habitats concernés | Objectif B2 du PAMM 2016-2021 à rétablir. Application du plan d'action pour les habitats obscurs défini dans le cadre du PAM du PNUE. Malgré la prise de conscience environnementale, de grands projets subsistent (ex : extension de Monaco, extension du port de |
| | identifier et mettre en place | 1. Diversité | Nombre d'aires marines | cible 2026 : hausse du | extension du port de |

| | | | | | |
|--|---|---------------------------|--|---|--|
| | des aires marines protégées pour la protection des habitats d'intérêt particulier | biologique | protégées | nombre d'AMP | Nice...) y compris dans des zones fragiles. Les opérations de dragage de port, les opérations de rejet d'effluents urbains ou industriels peuvent également entraîner une mobilisation des sédiments qu'il convient de contenir pour éviter leur dispersion par la circulation marine. |
| REDUIRE LES PRELEVEMENTS D'EAU AU NIVEAU DES BASSINS VERSANTS, TOUTE L'ANNEE | | 1. Diversité biologique | Prélèvements totaux à l'échelle des BV | Cible 2026 : tendance à la diminution | Les apports d'eau douce dans les milieux estuariens, deltaïques et marins sont multiples : • Apport de nutriments et minéraux nécessaires à la photosynthèse, • donc soutien de la production primaire et à la chaîne trophique • Influence sur la salinité. La diminution de ces apports a donc une influence directe sur les écosystèmes et leur biomasse, et donc indirectement sur les activités de pêche et d'aquaculture. D'autre part, les |
| | | 4. Réseau trophique marin | Gradient de salinité dans l'eau (nappe et eaux de surface continentales) et dans les sols littoraux, évolution constatée | Cible 2026 : stabilité | |
| | | | Biomasse estuarienne et marine présente | Cible 2026 : maintien de la diversité et de la quantité | |

| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| | | | | <p>prélèvements dans les bassins littoraux impactent les nappes littorales et modifient le biseau salé. La remontée de ce dernier a des conséquences sur la qualité de l'eau (et donc sur les prélèvements en eau potable) et sur la qualité des sols (impact sur l'agriculture littorale¹).</p> <p>Synergie à avoir avec le SDAGE et les questions de gestion quantitative.</p> |
| <p>E. GARANTIR LES POTENTIALITES D'ACCUEIL DU MILIEU MARIN POUR LES OISEAUX : ALIMENTATION, REPOS, REPRODUCTION, DEPLACEMENTS</p> | <p>E2. Prévenir les collisions des oiseaux marins et les chiroptères avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens. (application de la séquence éviter – réduire – compenser)</p> | <p>1. Diversité biologique 11. Énergie marine</p> | <p>Indicateur E2.1 : nombre de collision par espèce rapporté à la population valeur de référence la plus récente 2017 : 0 (pas encore de parc)</p> <p>Indicateur E2.2 : nombre de mesures compensatoires définies / mises en œuvre</p> <p>Cible 2026 : taux de collision inférieur à 0.1% des populations de la SRM</p> <p>Cible 2026 : application de "éviter – réduire" et moins de compenser</p> | <p>Demande de complément l'objectif et ses cibles.</p> <p>Lien explicite à faire avec l'objectif K – développer les énergies marines renouvelables en Méditerranée (et plus particulièrement K4).</p> |

¹ Ou ce qu'il en reste.

| | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|
| <p>G. REDUIRE LES REJETS D'HYDROCARBURES ET D'AUTRES POLLUANTS EN MER</p> | <p>H4. Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion</p> | <p>8. Contaminants</p> | <p>Indicateur : quantité / concentration des substances dangereuses dans l'eau (réseau de suivi existant à mobiliser et compléter le cas échéant).</p> <p>Indicateur H4-1 : Nombre d'anodes sacrificielles contenant du cadmium et ses composés, du Nickel, du mercure ou du plomb (substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE) utilisées sur les ouvrages portuaires et autres ouvrages installés en mer</p> | <p>Cible 2021 : (Indicateur H4-1) associée à l'échéance 2021 (échéance DCE): 0</p> | <p>Appui à l'objectif proposé et ses indicateurs – cibles. Respect des engagements DCE (SDAGE 2016-2021, OF 5C).</p> |
| <p>K. DEVELOPPER LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES EN MEDITERRANEE</p> | <p>K1. Favoriser le développement de filières structurées à l'échelle de la façade, génératrices d'emplois et respectueuses de l'environnement et de la biodiversité</p> | <p>1. Diversité biologique 11. Énergie marine</p> | <p>K1.1. Nombre d'emplois K1.2. Nature et qualification des emplois (durée, niveau d'études...) K1.3. Nombre d'études post projet</p> | <p>Renforcement de l'objectif dans le sens du développement durable et lien avec l'objectif E. Proposition d'indicateurs et de cibles.</p> | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | <p>K3. Assurer une mise en place des fermes éoliennes pilotes : accumuler, harmoniser si possible et diffuser la connaissance et les retours d'expériences relatifs aux projets français comme étrangers, utiliser cette connaissance et ces retours d'expériences pour établir un cahier des charges environnemental des installations à venir</p> | <p>1. Diversité biologique 8. Contaminants 11. Énergie marine</p> | <p>K3.1. nombre de fermes pilotes projetées, mises en œuvre K3.2. concertation mise en œuvre autour des projets K3.3. nombres d'études / REX / analyses par rapport au nombre de projets pilotes K3.4. Matériels utilisés : • Composition • Répartition dans la SRM</p> | <p>Cible 2021 : cessation de l'utilisation des substances dangereuses en 2021. Cible 2022 : disposer d'un cahier des charges incluant des objectifs environnementaux et sociaux à respecter pour obtenir l'autorisation de mise en place des projets Cible 2026 : taux de collision avec les oiseaux inférieur à 0.1% des populations de la SRM</p> | <p>Renforcement de l'objectif dans le sens du développement durable. Respect des engagements DCE : arrêter l'utilisation d'anodes contenant des substances dangereuses prioritaires (dont Cadmium et ses composés, Nickel, Mercure et Plomb)</p> |
| <p>L. CONTRIBUER A UN SYSTEME DE TRANSPORT MARITIME DURABLE ET COMPETITIF, REPOSANT SUR DES PORTS COMPLEMENTAIRES</p> | <p>Réduire les rejets atmosphériques des bateaux à quai et en zone portuaire dans un premier temps, puis dans toute la ZEE</p> | <p>8. Contaminants 9. Questions sanitaires</p> | <p>Indicateurs : mesures de qualité d'air (masse des particules ultrafines de 10 µ et de 2,5 µ, décompte par nombre) Teneur en SO des carburants utilisés Nombre d'équipements des navires et ports</p> | <p>Cible 2026 : généralisation des branchements à quai, des motricités alternatives (moteurs hybrides, fioul à 0.1% de soufre, GNL...) à quai et pendant les manœuvres portuaires Cible 2030 : réduction</p> | <p>La prise de conscience a été tardive, mais des actions ont été mises depuis en œuvre dans les ports ou par certaines compagnies. Ces efforts doivent être généralisés et poursuivis.</p> |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|---|
| | | | | | des émissions en mer (au large) | |
| V. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ECONOMIE MARITIME ET L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA MER DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE | V6. Favoriser le lien entre l'ensemble des acteurs concernés et l'information du public pour une gestion concertée Se réappropriier et actualiser les objectifs transversaux du PAMM 2016-2021 ? | | | | | La technicité des outils et documents produits, la construction du DSF faite dans un calendrier contraint et entre acteurs avertis n'a pas nécessairement permis d'associer (sous des formes à définir) l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir ou d'apporter une expertise sur le littoral et la mer. |
| W. ANTICIPER ET GERER LES RISQUES LITTORAUX | <p>limiter au maximum l'artificialisation voire interdire toute nouvelle artificialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'espace littoral, de la laisse de basse mer à 20 mètres de profondeur • et de l'espace rétro-littoral. | <p>1. Diversité biologique</p> <p>6. Intégrité des fonds marins</p> <p>7. Conditions hydrographiques</p> | <p>Linéaire artificialisé</p> <p>Linéaire rendu à un fonctionnement plus naturel</p> <p>Documents d'urbanisme, documents de prévention des risques</p> | <p>Cible 2026 : 0 m linéaire artificialisé (valeur de référence à définir :)</p> <p>Cible 2026 : intégration du littoral dans les documents d'urbanisme</p> <p>Cible 2026 : intégration des risques dans les documents d'urbanisme</p> | <p>30% du littoral PACA est artificialisé ! (<i>DSF, situation de l'existant, chap. risques, mai 2017</i>).</p> <p>Maintenir un linéaire non artificialisé maximal est indispensable à la biodiversité et à l'évolution naturelle des milieux.</p> <p>C'est également nécessaire pour les territoires et l'homme,</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui appuient attractivité et activités (pêche, tourisme, sports | |

Cible 2026 : document
d'aide à la décision à
destination des
collectivités
territoriales

nautiques, plongée...) sur
la qualité de ces milieux
et des paysages ainsi
proposés.

- Qui peuvent mieux
prendre en compte les
risques littoraux dans
leurs installations et
activités.

Les agences d'urbanisme
sont des acteurs à mobiliser
pour avancer concrètement
sur cette intégration, aussi
bien dans les SCoT que dans
leur VLM quand il y en a.